

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 05 FEVRIER 2024

Le 05 février 2024 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 30 janvier 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 23

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, DIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, SIMON Emmanuel, THIBAUT Jean-Paul, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : RENAULT Alexandra (pouvoir à LECOURT Sylvie), CHERBONNIER Noël (pouvoir à MARTIN Denis), DUPUIS Virginie, (pouvoir à DAVY Jean-Luc)

Absents excusés : ALLARD Mickaël, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier

Absents : Néant

Secrétaire de Séance : LANGLAIS Hélène.

**DCM N° 2024 – 006 : CESSIION DE TERRAINS COMMUNAUX AU PORAGE –
PARCELLES 119 A1155 et 119 A 1164**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc DAVY, adjoint au Maire et Maire délégué de la commune de DAUMERAY.

Monsieur Jean-Luc DAVY fait savoir que la Société SFAC GROUPE PIGEON ayant son siège social ZA la Sablonnière IV 49220 LE LION D'ANGERS a dernièrement fait une proposition d'acquisition pour les parcelles communales cadastrées 119 A1155 (2.716 m²) et 119 A 1164 (2.027 m²) au lieu-dit le Porage à DAUMERAY.

La SFAC propose un prix total d'acquisition s'élevant à 3.500 €.

Monsieur DAVY rappelle que le pôle d'évaluation domaniale 49 a donné son avis sur la valeur vénale de ces parcelles le 17 janvier 2024 et que cet avis a été transmis le 30 janvier dernier au présent Conseil Municipal avec la convocation. Ce pôle d'évaluation attribue une valeur vénale s'élevant à 1.900 € pour les deux parcelles d'une superficie totale de 4.743 m².

Il propose donc d'accepter cette offre et de céder à ladite société ces 2 parcelles au prix proposé net vendeur de 3.500 € et précise que l'ensemble des frais liés à cette cession sera à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Mme Joëlle LETHIELLEUX) et une voix contre (Mme Françoise DIARD), accepte cette cession au prix de 3.500 € et autorise Monsieur le Maire (ou Monsieur Jean-Luc DAVY en cas d'absence de M. le Maire) à signer l'acte de vente ainsi que les autres pièces liées à cette opération.

La SFAC devra maintenir et entretenir les haies périphériques existantes.

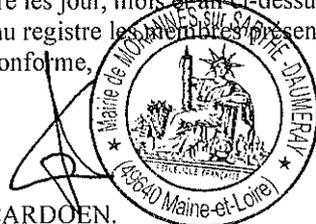
Cette cession sera confiée au cabinet notarial Not@conseil situé 1 route de Champigné 49330 LES HAUTS D'ANJOU.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20240205-DCM2024-006-DE
Date de télétransmission : 09/02/2024
Date de réception préfecture : 09/02/2024